



Arrêté n° A-DG-AJ-2024-01
Habilitant les agents chargés de la protection de
l'enfance à recevoir des données à caractère personnel
pour les besoins de l'évaluation de la situation des
mineurs non accompagnés

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment l'article R. 611-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R. 221-15-4 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté n° A-DG-AJ-2021-170 du Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 15 juillet 2021 habilitant les agents chargés de la protection de l'enfance à recevoir des données à caractère personnel pour les besoins de l'évaluation de la situation des mineurs non accompagnés ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Au sein de l'agence départementale du pays de Rennes, sont désignés et habilités à être destinataires des données à caractère personnel enregistrées dans le traitement automatisé prévu à l'article R. 611-12 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et R. 221-15-4 du code de l'action sociale et des familles pour les besoins de l'évaluation de la situation de la personne se présentant mineure et isolée sur le territoire du Département d'Ille-et-Vilaine :

- **Gwénaëlle HERRY GERARD**, chef de service adjointe au service vie sociale en charge de l'enfance-famille ;
- **Anaïs PERRINET**, responsable de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Mahmoud SAIDI**, responsable enfance famille mineurs non accompagnés et adjoint à la mission mineurs non accompagnés ;
- **Jérémy LE GAL**, responsable évaluation et mise à l'abri de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Kristie JEAN-TOUSSAINT**, responsable enfance famille mineurs non accompagnés agence pays de Rennes ;
- **François RENAULT**, agent d'accueil de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Elsa KREMBEL**, agent d'accueil de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Florence KAPPI**, gestionnaire aide sociale à l'enfance de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Dounia DAOUDI**, gestionnaire aide sociale à l'enfance de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Adeline CALLET**, gestionnaire aide sociale à l'enfance de la mission mineurs non accompagnés ;

- **Bettina BRULE**, juriste de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Aude LUCAS**, juriste de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Lilia YAZIDI**, informatrice sociale au sein de l'équipe de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Ameline SMERECKI**, renfort au sein de l'équipe de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Audrey GAYAUD**, travailleuse social aide sociale à l'enfance au sein de l'équipe de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Fabien FOURMOND**, travailleur social aide sociale à l'enfance au sein de l'équipe de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Emmanuelle PEIGNE**, travailleuse social aide sociale à l'enfance au sein de l'équipe de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Vincianne THANNEUR**, travailleuse social aide sociale à l'enfance au sein de l'équipe de la mission mineurs non accompagnés ;
- **Benjamin PERRIER**, travailleur social aide sociale à l'enfance au sein de l'équipe de la mission mineurs non accompagnés.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° A-DG-AJ-2021-170 du Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 15 juillet 2021 habilitant les agents chargés de la protection de l'enfance à recevoir des données à caractère personnel pour les besoins de l'évaluation de la situation des mineurs non accompagnés.

Article 3 : Le directeur général des services départementaux, le secrétaire générale des services départementaux, la directrice générale et la secrétaire générale du pôle territoires et services de proximité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en préfecture, et publié sur le site internet du Département d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 11 JAN. 2024

Le Président,


Jean-Luc CHENUT